Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0191

Renforcer la résilience de la Moldavie face aux menaces hybrides et aux ingérences malveillantes russes

Résolution du Parlement européen du 10 septembre 2025 sur le renforcement de la résilience de la Moldavie face aux menaces hybrides et aux ingérences malveillantes russes (2025/2811(RSP))

Le Parlement européen,

– vu ses résolutions antérieures sur la Moldavie, et notamment sa résolution du 18 juin 2025 sur les rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Moldavie[1] et sa résolution du 9 octobre 2024 sur le renforcement de la résilience de la Moldavie face à l'ingérence russe dans la perspective des prochaines élections présidentielles et du référendum constitutionnel sur l'intégration européenne[2],

– vu l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part[3], qui comprend une zone de libre-échange approfondi et complet,

– vu les conclusions du Conseil européen du 27 juin 2025 sur la Moldavie,

– vu la visite de trois chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne (France, Allemagne et Pologne) en Moldavie le 27 août 2025 et la visite du Président de Roumanie en Moldavie le 31 août 2025,

– vu la visite de la Présidente de la République de Moldavie au Parlement européen le 9 septembre 2025,

– vu la déclaration commune faisant suite au premier sommet UE-

1 Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0131.
2 JO C, C/2025/204, 14.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/204/oj.
3 JO L 260 du 30.8.2014, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/492/oj.

République de Moldavie organisé le 4 juillet 2025,

– vu la visite de la commissaire à l’élargissement en Moldavie du 9 mai 2025 (Journée de l’Europe),

– vu l'article 136, paragraphes 2 et 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que, le 28 septembre 2025, la République de Moldavie organisera des élections législatives qui détermineront la poursuite de la consolidation de la démocratie dans le pays et les nouveaux progrès à réaliser en vue de l’adhésion à l’Union ainsi que son avenir en tant que démocratie libre et souveraine au sein de l’Union; que ces élections législatives ont lieu dans un contexte marqué par la persistance d’ingérences et d’efforts russes visant à déstabiliser le paysage politique du pays et ses processus électoraux démocratiques;

B. considérant que la Moldavie a organisé un référendum le 20 octobre 2024, dont le résultat a confirmé que l’adhésion du pays à l’Union européenne serait consacrée dans sa Constitution, malgré un degré d’ingérence manipulatrice sans précédent de la part de la Russie en vue de déstabiliser le pays, parmi lesquelles le financement illicite d’acteurs politiques, les campagnes de désinformation et les cyberattaques;

C. considérant que de nombreux rapports font état de tentatives nouvelles et de plus en plus marquées de désinformation, de déstabilisation et d’ingérence de la part de la Russie et de ses alliés, qui souhaitent enrayer le processus de réforme démocratique et d’intégration européenne de la Moldavie, réaffirmer le contrôle politique sur le pays et affiner encore plus les tactiques hybrides menées contre la Moldavie, l’Ukraine et d’autres pays européens, comme ce fut le cas récemment en Roumanie;

D. considérant qu’à la suite de la réunion du Conseil suprême de sécurité du 30 juillet 2025, la Présidente Maia Sandu a présenté les conclusions d’institutions moldaves spécialisées dans les méthodes de guerre hybride, lesquelles recensent 10 grands instruments d’ingérence étrangère dans les processus politiques et électoraux moldaves;

E. considérant que, le 15 juillet 2025, l’Union a infligé des sanctions à sept personnes et à trois entités responsables d’actions visant à déstabiliser, à compromettre ou à menacer la souveraineté et l’indépendance de la Moldavie, ainsi que la démocratie, l’état de droit et la stabilité dans le pays; que ces sanctions visent de proches associés d’Ilan Shor et du parti ȘOR interdit ainsi que des personnes qui participent activement à des manœuvres d’achat de voix et de corruption de responsables politiques;

F. considérant que la société civile et les médias indépendants de

Moldavie jouent un rôle crucial pour mettre en lumière la désinformation, renforcer la résilience et défendre les valeurs démocratiques; que la République de Moldavie est parvenue à consolider sensiblement sa démocratie, à maintenir sa trajectoire de réformes et à développer ses relations avec l'Union européenne; que les améliorations apportées au système démocratique de la Moldavie se sont traduites par la progression du pays dans différents indices internationaux; que la Moldavie a accompli des progrès notables dans les réformes de la justice, notamment en ce qui concerne le contrôle et la restructuration du système judiciaire, le renforcement de son indépendance et l'amélioration des réglementations en matière de lutte contre la corruption; que la confiance du public dans les institutions démocratiques est essentielle à la stabilité et à la résilience de la Moldavie face aux ingérences malveillantes;

G. considérant qu'une enquête journalistique récente, réalisée grâce à l'infiltration du réseau du parti ȘOR par un reporter sous couverture depuis 2024, a révélé que des centaines de faux comptes, gérés par des militants du bloc politique «Victoire» sous le contrôle d'Ilan Șor depuis Moscou, avaient été créés pour diffuser de la propagande russe sur TikTok et Facebook; que ce contenu anti-européen, pleinement conforme au discours du Kremlin, était systématiquement contrôlé et coordonné par des groupes et des canaux secrets sur Telegram[1];

H. considérant qu'il est important de faire montre publiquement d'une solidarité sans faille avec le peuple moldave, gravement touché par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ainsi que par les menaces hybrides incessantes et ciblées de la Russie visant à déstabiliser politiquement le pays, à saper sa prospérité économique et à affaiblir sa cohésion sociale;

I. considérant que, selon les estimations de la Moldavie, la Russie a déjà investi plus de 200 millions d'EUR, soit plus de 1 % du PIB de la Moldavie, en opérations de propagande et d'information en République de Moldavie;

J. considérant que la participation d'une délégation du Parlement européen à la mission internationale d'observation électorale des élections législatives du 28 septembre 2025 en Moldavie par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) témoigne de l'engagement du Parlement en faveur de l'intégrité des processus électoraux et du renforcement des institutions démocratiques en Moldavie;

K. considérant que, dans ses conclusions de juin 2025, le Conseil

1 https:/www.zdg.md/en/kremlins-digital-army-an-undercover-investigation-its-paid-let-me-tell-you-its-paid-directly-from-moscow/.

européen a réaffirmé son soutien indéfectible à la Moldavie sur sa trajectoire d'adhésion et a invité le Conseil à engager les étapes suivantes du processus d'adhésion; que l'élargissement de l'Union repose sur une stricte conditionnalité et sur le principe selon lequel chaque pays candidat est évalué en fonction de ses mérites propres ainsi que de l'avancement de ses réformes;

1. exprime sa solidarité avec le peuple de la République de Moldavie et réaffirme son soutien sans réserve à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays ainsi qu'aux efforts qu'il déploie pour défendre l'intégrité de son processus démocratique, la souveraineté de ses décisions de politique étrangère et les perspectives socio-économiques de sa population; demande par conséquent à la Russie de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Moldavie et de mettre un terme à ses tentatives visant à saper l'ordre constitutionnel et les institutions démocratiques de la Moldavie;

2. condamne les tentatives répétées de la Fédération de Russie, d'oligarques pro-russes et d'agents locaux soutenus par la Russie visant à déstabiliser la Moldavie, à semer la division au sein de la société moldave et à enrayer la démocratie dans le pays et sa marche vers l'adhésion à l'Union, et ce au moyen d'attaques hybrides, de la manipulation de l'approvisionnement énergétique en vue d'obtenir des résultats politiques, du financement illicite d'acteurs politiques ainsi que de campagnes de désinformation, de manipulation et d'intimidation ciblant les organisations de la société civile et les médias indépendants;

3. condamne l'intensification des opérations hybrides et des tentatives d'ingérence russes avant les élections législatives du 28 septembre 2025, qui visent clairement à déstabiliser le pays et à renverser son cours démocratique et ses décisions souveraines, en particulier en ce qui concerne l'adhésion future à l'Union;

4. salue l'engagement exemplaire de la Moldavie et les progrès constants accomplis sur la voie des réformes liées à l'adhésion à l'Union – et ce malgré d'importantes difficultés internes et externes, dont la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et les menaces hybrides ciblées de la Russie contre la Moldavie – qui ont permis d'entamer les négociations d'adhésion en juin 2024, six mois seulement après la décision en la matière du Conseil européen du 14 décembre 2023 et moins de deux ans après la demande d'adhésion de la Moldavie à l'Union le 3 mars 2022; invite le Conseil et la Commission à respecter le principe fondé sur le mérite en évaluant chaque pays candidat individuellement afin que les avancées dans les étapes de l'adhésion, notamment l'ouverture de chapitres de négociation, dépendent des résultats et des circonstances propres à chaque pays; réaffirme son soutien sans faille aux perspectives d'adhésion de la Moldavie à l'Union; demande

en outre instamment au Conseil d’ouvrir rapidement les négociations d’adhésion sur le chapitre de négociations 1 (fondamentaux) afin de reconnaître les progrès importants accomplis par la Moldavie dans la réalisation de réformes essentielles;

5. recommande à l’Union de continuer à soutenir la République de Moldavie pour garantir la tenue d’élections libres, régulières et transparentes; souligne le rôle clé des observateurs internationaux, non seulement dans le suivi du processus électoral, mais aussi dans la surveillance et la documentation des ingérences étrangères malveillantes, notamment la désinformation, le financement illicite ainsi que les cyberopérations ou les opérations d’influence coordonnées;

6. est intimement convaincu que la capacité de la Moldavie à consolider ses progrès actuels en matière de réformes liées à l’adhésion à l’Union ainsi qu’à maintenir un rythme ambitieux en vue de l’adhésion nécessitera un soutien ferme et véritable de son Parlement;

7. relève avec satisfaction les efforts déployés par l’Union pour apporter un soutien politique à la Moldavie au plus haut niveau, notamment le tout premier sommet UE-Moldavie qui s’est tenu à Chisinau le 4 juillet 2025, la visite de chefs d’État ou de gouvernement de l’Union européenne (France, Allemagne et Pologne) en Moldavie le 27 août 2025 et la visite du Président de Roumanie en Moldavie le 31 août 2025, qui ont tous servi à réaffirmer la perspective claire d’adhésion de la Moldavie à l’Union fondée sur le mérite et le respect des principes démocratiques;

8. demande une nouvelle fois à l’Union de continuer à assortir son soutien politique d’un appui financier et technique accru destiné à aider le gouvernement moldave à lutter contre l’ingérence étrangère dans les processus démocratiques du pays, notamment au moyen de nouvelles listes de sanctions telles que celles du 15 juillet 2025, de l’octroi d’une aide supplémentaire à la mission de partenariat de l’Union en Moldavie (EUPM Moldova), de l’échange d’informations sur les flux financiers suspects, dont les cryptomonnaies, et les réseaux de financement opaques ou illégaux, du partage d’expertise en matière d’activités de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger, et ce afin de contrer les menaces hybrides et de renforcer la résilience; invite de nouveau les autorités moldaves et l’Union européenne à redoubler d’efforts pour soutenir les médias indépendants et la société civile pro-démocratie, afin de permettre aux journalistes aux niveaux national et régional de lutter contre la manipulation de l’information et les ingérences étrangères et de renforcer l’habileté numérique; salue l’annonce, par la Commission, de la création d’un nouveau pôle régional de l’Observatoire européen des médias numériques (EDMO) afin d’aider la Moldavie et l’Ukraine à lutter contre la désinformation; prie

instamment toutes les grandes plateformes en ligne, en particulier Meta, Google, Telegram, TikTok, Microsoft et Rakuten, de collaborer étroitement avec les autorités moldaves, la société civile et le nouveau pôle de l'EDMO; invite la Moldavie à aligner sans délai sa législation sur le règlement de l'Union sur les marchés numériques[1] et sur le règlement de l'Union sur les services numériques[2]; demande à la Commission d'apporter un soutien spécifique à cet égard à la Moldavie;

9. encourage les autorités moldaves à tirer pleinement parti de l'expertise de l'EUPM pour contrer toute ingérence électorale répétée dans la perspective des élections législatives du 28 septembre 2025; encourage le Service européen pour l'action extérieure et la Commission à utiliser tous les instruments à la disposition de l'Union pour aider la Moldavie à lutter contre les menaces hybrides, avec l'appui notamment de l'équipe d'intervention rapide en cas de menaces hybrides, de l'équipe d'intervention rapide en cas d'incident informatique et de la réserve de cybersécurité; se félicite des actions entreprises par le Centre moldave de communication stratégique et de lutte contre la désinformation en vue de coordonner la lutte contre l'ingérence étrangère entre les différentes institutions moldaves, ainsi que des efforts déployés par l'Agence nationale pour la cybersécurité et l'Institut national pour les innovations dans le domaine de la cybersécurité, et invite l'Union à augmenter l'aide qu'elle lui apporte; réaffirme qu'il importe d'améliorer le partage d'informations et la coopération en matière de renseignement sur les menaces sécuritaires entre la Moldavie et l'Union et ses États membres; engage l'Union à tirer les leçons de l'expérience acquise en Moldavie qui peuvent s'appliquer pour protéger ses propres processus électoraux et institutions démocratiques;

10. relève que la Moldavie s'aligne systématiquement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union et met en œuvre son partenariat en matière de sécurité et de défense avec l'Union depuis 2024 ainsi que sa nouvelle stratégie de défense nationale pour la période 2024-2034; invite par conséquent les États membres à augmenter le financement en faveur de la Moldavie par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix étant donné, notamment, les violations répétées de l'espace aérien moldave par des missiles et des drones russes, et à intégrer la Moldavie aux

1 Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

2 Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

acquisitions conjointes dans le domaine de la défense dans le cadre du programme pour l'industrie européenne de la défense; souligne le rôle que joue la Moldavie pour la sécurité et la stabilité de la frontière orientale de l'Union et de la région de la mer Noire dans le contexte de la crise humanitaire et de la crise de l'énergie causées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

11. demande à la Fédération de Russie de retirer ses forces armées, son matériel militaire et ses munitions de la région de Transnistrie et de soutenir un règlement pacifique du conflit conformément au droit international et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Moldavie;

12. demande instamment aux autorités et à la société civile moldaves et à l'Union de renforcer la communication stratégique afin de réfuter et de combattre les discours mensongers promus par la Russie au sujet de l'Union et de ses politiques et de mettre en évidence les avantages concrets à court et à long terme de l'adhésion à l'Union pour les citoyens de toute la Moldavie, en accordant une attention particulière à la communication dans des régions telles que la Gagaouzie et dans les communautés défavorisées sur le plan socio-économique dans les zones rurales; se déclare disposé à continuer d'épauler le Parlement de Moldavie par des activités de soutien à la démocratie convenues d'un commun accord; recommande dès lors de tirer pleinement parti du bureau de liaison du Parlement européen à Chisinau pour diffuser des informations, combattre la désinformation et accompagner l'engagement des citoyens, afin ainsi de contribuer au renforcement de la résilience démocratique de la Moldavie; se dit profondément préoccupé par la vaste campagne d'exploitation de l'homophobie menée par la Russie, qui comprend des actes d'intimidation et des attaques physiques, et invite la Commission, les États membres et la Moldavie à investir dans la résilience de la société moldave en défendant l'égalité pour tous, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre;

13. relève que la stratégie russe de sécurité nationale, approuvée par le Président Poutine le 31 décembre 2015 et fondée sur la doctrine militaire du 25 décembre 2014, défend expressément les «valeurs spirituelles et morales russes traditionnelles» contre l'influence occidentale supposée, ce qui prouve que la Russie instrumentalise ces valeurs et les institutions du pays à des fins stratégiques; se dit préoccupé par l'instrumentalisation, par la Russie, des «valeurs traditionnelles russes» et souligne que l'un des principaux instruments de propagande russe en Moldavie est la Métropole de Chisinau et de toute la Moldavie, alliée de Moscou, sous la juridiction de l'Église orthodoxe russe; souligne qu'en avril 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a reconnu que l'Église orthodoxe russe était utilisée comme un instrument de propagande du Kremlin et qu'en août 2024, le patriarche œcuménique de Constantinople l'a accusée d'être militariste, ethno-nationaliste et

hérétique; condamne l'intimidation du clergé de la Métropole orthodoxe de Bessarabie par des agents russes[1];

14. reconnaît la Métropole orthodoxe de Bessarabie en tant que victime de l'oppression soviétique; relève qu'après son abolition abusive par les autorités soviétiques, la Métropole orthodoxe de Bessarabie n'a été officiellement reconnue qu'en 2002, à la suite d'une décision de la Cour européenne des droits de l'homme;

15. prend acte des contributions importantes des organisations de la société civile à la lutte contre la désinformation et l'influence malveillante des acteurs politiques hostiles aux réformes et des alliés de la Russie, ainsi qu'à la défense des droits de l'homme, à la promotion de la transparence et au suivi de la gouvernance et des avancées dans les réformes démocratiques et les réformes liées à l'adhésion à l'Union;

16. souligne que la réforme globale du système judiciaire et la lutte contre la corruption sont essentielles, tant pour la résilience de la Moldavie face à l'ingérence étrangère et aux menaces hybrides que pour la réussite des réformes démocratiques et de celles liées à l'adhésion à l'Union; prend acte des efforts soutenus déployés par la Moldavie pour mettre en place un système judiciaire indépendant, impartial, comptable de ses actes et professionnel, et pour mener à bien le processus de vérification d'ici à la fin de 2026; insiste sur la nécessité d'assurer une coordination renforcée entre toutes les grandes institutions de lutte contre la corruption et de justice afin de mettre pleinement en œuvre les réformes globales sur l'état de droit, d'obtenir des résultats convaincants en matière de poursuites effectives dans les affaires de corruption tout en respectant les droits de la défense et le droit à un procès équitable et de maintenir la confiance du public dans les institutions démocratiques et le processus de réforme; incite dès lors le futur gouvernement à maintenir le niveau d'ambition actuel et à achever les réformes de l'état de droit;

17. met en avant l'importance cruciale de l'indépendance et de la connectivité énergétiques pour accroître la résilience face aux menaces hybrides russes dans le secteur de l'énergie et demande, par conséquent, que le plan de croissance soit mis en œuvre plus rapidement; condamne la persistance de l'instrumentalisation des approvisionnements énergétiques par la Russie et se félicite des progrès que la Moldavie a accomplis pour diversifier ses sources d'énergie, déployer des énergies renouvelables et des systèmes de stockage d'énergie, réduire sa dépendance à l'égard du gaz russe et renforcer l'intégration avec le marché de l'énergie de l'Union;

1 https://pace.coe.int/fr/files/33808/html, https://www.thetablet.co.uk/news/bartholomew-accuses-russian-church-of-ethno-nationalist-heresy/.

18. félicite la République de Moldavie pour les progrès importants qu’elle a accomplis dans la suppression progressive des sources d’énergie russes, l’accélération de la décarbonation et de la numérisation de son bouquet énergétique et l’intégration au marché énergétique de l’Union; demande une nouvelle fois à l’Union et aux États membres de continuer à soutenir la sécurité énergétique de la Moldavie en soutenant la construction et le financement de nouvelles interconnexions électriques avec les pays voisins, en promouvant l’efficacité énergétique et en déployant des énergies renouvelables et des systèmes de stockage d’énergie conformément aux objectifs fixés dans son plan national en matière d’énergie et de climat;

19. se félicite de l’adoption sans heurts du plan de croissance pour la Moldavie de 1,9 milliard d’EUR, qui représente un niveau de soutien sans précédent visant à stimuler l’économie moldave et à faire progresser le pays sur la voie de l’adhésion à l’Union européenne en accélérant des réformes essentielles dans des secteurs tels que l’énergie, l’environnement, le numérique, les transports et autres; salue le décaissement de la tranche de préfinancement de 270 millions d’EUR sur les 1,9 milliard d’EUR du plan pour la croissance et demande le dégagement rapide de la première tranche ordinaire pour soutenir des réformes clés dans les infrastructures, le capital humain, le développement des entreprises et les transitions écologique et numérique; demande instamment à l’Union et à la Moldavie d'accélérer l’intégration progressive du pays dans le marché unique de l’Union afin d’apporter des avantages socio-économiques tangibles avant même que le pays n’adhère officiellement à l’Union; se félicite de l’accord récemment intervenu concernant la révision et la mise à jour des dispositions commerciales de l’accord de libre-échange approfondi et complet entre l’Union et la Moldavie, qui donnera aux exportations moldaves de produits agricoles qui n’ont pas encore été libéralisées un accès accru au marché; se dit favorable à l’intégration de la Moldavie à l’instrument de préadhésion dans le prochain cadre financier pluriannuel; salue la décision du Conseil du 25 juillet 2025 visant à intégrer la Moldavie à l'espace d’itinérance aux tarifs nationaux à compter du 1er janvier 2026 à la suite d’une décision semblable adoptée le 14 juillet 2025 en faveur de l’Ukraine;

20. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l’Europe et à l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi qu’à la Présidente, au gouvernement et au Parlement de Moldavie.